

SAINT-EVARZEC

Dimanche 25 juin 2023

TROC ET PUCES en « PLEIN AIR »

Organisé par les P'tits Loustics de St-E et les Santiags West Dancers

Parking halle des sports

En cas de météo incertaine la décision de repli en salle sera prise par les membres des associations et ne pourra être contestée. Dans ce cas, un SMS ou un mail vous sera adressé le vendredi ou le samedi.

- Installation des exposants de **7h00 à 8h45**, passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit de réattribuer votre place.
- l'exposant s'engage à rester jusqu'à **18h**, (en extérieur aucun véhicule ne sera autorisé à circuler tant qu'il restera des visiteurs et en salle les portes de secours pour débarrassé devront rester fermées jusqu'à 17h30).
- Les associations déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse, dégradations des marchandises exposées dans l'enceinte et aux abords de la manifestation.
- Chaque exposant se verra attribuer une place et devra s'y tenir !
- Accueil du public de 9h à 18h.
- Petite restauration sur place, buvette, crêpes....
- Les règlements seront encaissés environ 1 semaine avant la manifestation.

Pour valider votre inscription, merci de nous renvoyer le bulletin dûment rempli, avec le Paiement (sans cela il ne sera pas validé)

Accompagné d'une copie de la carte d'identité et signé à :

Troc & Pucés Mme GUIGUEN EDITH 6, chemin de Stang-Korriquet 29170 Saint-Evarzec

Contacts : 07.68.76.51.63 ptitsloustics29170@gmail.com

NomPrénom.....

Adresse :

CP et Ville :

Email (en majuscule)

Joindre une photocopie de votre carte d'identité (recto/verso).

Particulier ☐

N° carte d'identité.....

Délivrée le.....Par.....

Professionnel ☐

Raison sociale de la société/ :

N° de Registre du Commerce des métiers :

Délivrée lePar.....

Réservation : tables et chaises fournies

Je réserve.....ML à 5 Euros le mètre linéaire, soit€

Les demandes particulières seront étudiées par **ordre d'arrivée, (bout d'allée...)**

Chèque à l'ordre de « Santiags West Dancers »

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Les participants non professionnels attestent sur l'honneur :

De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code de commerce)

De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du

Code pénal)

Cette signature vaut acceptation du règlement sur sa totalité.

ALe.....

Signature.....